



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 19-2019**

**concernant le projet d'agrandissement  
du cimetière**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
le 7 octobre 2019 à 19h30

Salle de conférence  
route des Deux-Villages 23

## SOMMAIRE

### Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Chronologie et faits importants**
3. **Présentation du projet et calendrier**
4. **Rapports sur le projet**
5. **Oppositions et observations**
6. **Procédure de marchés publics**
7. **Aspects financiers**
8. **Coûts d'exploitation annuels**
9. **Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)**
10. **Conclusions générales**
11. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 23 septembre 2019

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de construction de CHF 648'000.- pour financer les travaux d'agrandissement du cimetière.

2. Chronologie et faits importants

Suite à la communication orale n°8-2009 lors de la séance du conseil communal du 20 avril 2009, l'étude du projet d'agrandissement du cimetière a poursuivi son développement phase par phase selon les démarches chronologiques suivantes :

- visite locale du 28 avril 2009 avec la Division Monuments, Sites et Archéologie. Préavis de principe favorable sous réserve de confier un mandat à un architecte paysagiste.
- sur conseil de la Division Monuments, Sites et Archéologie, le bureau Verzone Woods Architectes, à Rougemont, est mandaté par la commune le 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour l'étude paysagère et l'avant-projet.
- pour la suite de l'étude, la commune mandate le bureau Verzone Woods Architectes le 5 novembre 2010 pour la préparation du projet et du dossier d'enquête publique.
- mise à l'enquête publique du projet du 25 mai au 25 juin 2012 avec séance d'information publique le lundi soir 4 juin 2012, en présence d'une quarantaine de personnes. A l'issue du délai d'enquête publique, 14 oppositions et 2 observations sont déposées.
- de septembre à décembre 2012, la commune et les auteurs du projet ont travaillé pour trouver des solutions allant dans le sens des opposants pour diminuer l'impact sur le site et le voisinage.
- par lettre municipale du 12 février 2013 envoyée à tous les opposants, les principales améliorations retenues ont été décrites et un dossier (plans, coupes, élévations et profils) joint à la correspondance pour la bonne compréhension des choses.
- suite à ce courrier, la grande majorité des oppositions est maintenue au motif principal que le projet dans sa forme actuelle est toujours surdimensionné.
- une séance a été organisée avec les opposants restants le 1<sup>er</sup> mai 2013 et la commune a poursuivi ses réflexions en collaboration avec la Division Monuments, Sites et Archéologie et les auteurs du projet afin de limiter au maximum les impacts sur le site et le voisinage.
- par courrier municipal du 11 mars 2014 adressé à tous les opposants restants, les dernières évolutions du projet ont été commentées et un dossier mis à jour joint à la correspondance.
- à l'issue de ce processus, seules 2 oppositions n'ont pas été retirées.

- la commune a mandaté M. Christian Meldem, ingénieur civil à St-Légier-La Chiésaz, le 3 septembre 2014 pour les prestations d'ingénieurs civils concernant le projet de l'ouvrage, les appels d'offres, comparaison et propositions d'adjudication. Ce mandat a été repris en cours de route par le bureau d'ingénieurs MCR & Associés Sàrl à Vevey, à la demande de M. Meldem, suite à la réorganisation de son bureau.
- malgré une dernière tentative de conciliation le 8 juin 2016, aucun arrangement n'a pu être trouvé avec les deux derniers opposants.
- présentation de l'évolution de l'étude suite aux oppositions à la Division Monuments, Sites et Archéologie le 28 septembre 2016 et envoi d'une lettre municipale le 21 octobre 2016 à cette Division pour préavis complémentaire.
- séance avec notre avocat-conseil le 30 septembre 2016 pour confirmation par avis du 3 octobre 2016 que les modifications apportées au projet initial ne nécessitent pas une enquête publique complémentaire.
- par lettre du 11 novembre 2016, le service Immeubles, patrimoine et logistique, division patrimoine, section monuments et sites, délivre l'autorisation spéciale au sens des articles 17 et 51 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, pour le projet de cimetière redimensionné.
- par lettre municipale du 16 janvier 2017, les deux dernières oppositions ont été levées avec la mention des voies de recours.
- dans le délai de trente jours dès la communication de la décision, aucun recours n'a été déposé à la cour de droit administratif et public du tribunal cantonal.
- le permis de construire délivré le 23 janvier 2017 est devenu définitif et exécutoire.
- Finalisation du projet et préparation des dossiers d'appel d'offres au printemps 2017.
- Appel d'offres en procédure sur invitation en été 2017 avec proposition d'adjudication le 14 septembre 2017.
- Révision du projet en été 2018.
- Proposition d'aménagements futurs en automne 2018.
- Finalisation du projet et proposition pour préavis en septembre 2019.

### **3. Présentation du projet et calendrier**

#### Préambule

Le cimetière est noté 2 au recensement architectural du canton de Vaud et l'église, quant à elle, bénéficie d'une note 1. Le site est implanté en amont du sentier de Derrière-le-Four sur une pente régulière orientée sud-ouest et en bordure du chemin de l'Eglise. Il est caractérisé par 4 unités, soit l'église, le cimetière privé de la famille Grand d'Hauteville, le cimetière de St-Légier-La Chiésaz et le verger environnant. Actuellement, le cimetière compte 244 tombes de corps à la ligne, 93 tombes cinéraires à la ligne, 54 tombes ou emplacements concessionnés, 3 tombes enfants. Notre cimetière communal compte également un Jardin du Souvenir qui accueille actuellement les cendres de 179 personnes. Au regard de la population grandissante et des changements de mœurs notoires entre les monuments pour les tombes de corps et les tombes cinéraires, le cimetière a besoin de s'agrandir et de proposer d'autres alternatives.

#### Présentation du projet

Le projet prévoit une extension vers le nord-ouest, tirant profit des caractéristiques exceptionnelles du site. L'extension de son enceinte permettra la réalisation dans le futur d'un jardin cinéraire, d'une allée du souvenir et d'une possible extension des tombes de corps à la ligne. Il permettra également la transformation du cimetière existant en un espace de qualité en cohérence avec l'ensemble futur et le cadre apaisant des alentours.

La première étape de ce projet qui vous est soumis, consiste à créer cette nouvelle enceinte. L'effort principal consiste en la mise en forme d'une plateforme en pente douce et l'aménagement d'une surface de l'ordre de 1'100 m<sup>2</sup>.

Les travaux envisagés prévoient la réalisation d'un mur d'enceinte en béton bouchardé, d'un cheminement principal et de mouvements de terre.

L'assiette du sentier « Derrière-Le-Four » sera déplacée le long du futur mur d'enceinte. Cette opération permettra d'insérer une fois pour toute ce tracé sur parcelle privée communale et de valoriser, par la suite, ce sentier à la mobilité douce.

Cette intervention nécessitera également le déplacement du réseau de télécommunication et d'éclairage public. Enfin, il est prévu d'équiper l'enceinte de quelques points d'eau en périphérie. Un réseau de récupération des eaux claires complètera l'existant pour les besoins du projet.

Les travaux sont prévus dans l'ordre suivant :

- Etape 1 :
  - Déviation des SI et réalisation du raccordement aux eaux claires
  - Terrassement et mise en forme de la surface d'accès au nord
  - Réalisation du mur de soutènement au sud de la nouvelle emprise au droit des parcelles 1410 et 1661.
  - Mise en forme des terres sur les parcelles 1661 et 1140, en aval du mur de soutènement.
  - Aménagement et mise en forme à l'intérieur de l'enceinte.
- Etape 2 :
  - Réalisation du mur d'enceinte nord
  - Réalisation du cheminement principal
  - Ouverture du mur d'enceinte existant
  - Préparation des points d'eau
  - Réalisation du portail d'entrée
  - Finalisation et travaux paysagers (mise en forme de la végétale et ensemencement).

L'aménagement du jardin du souvenir, du jardin cinéraire et l'élargissement de l'allée principale du cimetière existant ne font pas partie de ce projet. Cette nouvelle enceinte doit permettre le développement futur de ces nouveaux aménagements.

#### Calendrier

Planification prévisionnelle du dossier :

- Présentation du préavis au conseil communal : novembre 2019
- Ouverture du chantier : janvier 2020
- Réalisation étape 1 - environ 4 mois : de janvier à mai 2020
- Réalisation étape 2 - environ 2 mois : de mai à juillet 2020

Ces travaux sont tributaires des conditions météorologiques, partant qu'il n'est pas rationnel d'effectuer des travaux d'aménagement lorsque les sols sont gorgés d'eau. Le planning sera donc adapté en fonction de la situation.

#### **4. Rapports sur le projet**

Service immeubles, patrimoine et logistique, division patrimoine, section monuments et sites

Le projet modifié de l'agrandissement du cimetière abandonne certains nombres d'éléments initialement prévus et critiqués par les opposants (local enterré, sentier, etc.) et en simplifie d'autres. Plus compact, plus discret, il ne peut que mieux s'intégrer au site. Le service constate en outre que ses propositions formulées lors d'une séance en compagnie du bureau technique communal ont été intégrées au projet définitif (traitement du mur de clôture). Dès lors, le département délivre l'autorisation spéciale.

Service des eaux, sols et assainissement, division économie hydraulique

Ce service délivre l'autorisation spéciale requise.

Service de la santé publique

Ce service délivre l'autorisation spéciale requise.

Service des eaux, sols et assainissement, division eaux souterraines, section hydrogéologie

Le projet n'appelle pas de remarque particulière relative à la protection des eaux souterraines de boisson d'intérêt public.

L'infiltration des eaux météoriques est autorisée au sens de la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public.

Service de l'environnement et de l'énergie, division environnement

Les prescriptions fixées par l'ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air sont à respecter, notamment les machines et les appareils de chantier équipés de moteurs diesel qui doivent être dotés de systèmes de filtres à particules en fonction de leur puissance.

**5. Oppositions et observations**

En préambule, nous rappelons que le projet a été soumis à l'enquête publique du 25 mai au 25 juin 2012 et qu'une séance de présentation publique a eu lieu le lundi soir 4 juin 2012 à l'Aula du collège du Clos-Béguin en présence d'une quarantaine de personnes. A l'issue de cette procédure, 10 oppositions, dont une collective de 5 personnes, et 2 observations ont été déposées.

Une délégation municipale a rencontré chacun des opposants et observants en date des 1<sup>er</sup> mai 2013 et 8 juin 2016 afin de pouvoir entendre les avis des intervenants et apporter les arguments de l'autorité. Les souhaits exprimés ayant été majoritairement pris en compte, 8 oppositions et 2 observations ont été retirées. Les 2 dernières oppositions ont été levées par lettre municipale du 16 janvier 2017. Aucun recours n'a été déposé durant le délai légal auprès de la cour de droit administratif et public du tribunal cantonal.

**6. Procédure de marchés publics**

Les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres en procédure sur invitation conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement d'application. Le cahier des charges a porté sur le projet initial (2017). Les coûts portés aux préavis ont été réévalués sur la base de la soumission du moins-disant. Pour les postes de moindre importance, le budget a été établi en s'appuyant sur la demande de devis d'entreprises.

## 7. Aspects financiers

Les coûts des travaux se fondent sur la base des soumissions rentrées.

PRESTATIONS	MONTANTS	TOTAL
<b>Travaux de génie civil</b>		
<b>Etape 1 et 2</b>		
Installation de chantier et travaux préparatoires	43'000.00	
Déviations des SI	20'000.00	
Collecteur EC et drainages	42'000.00	
Terrassement et mise en forme des surfaces	120'000.00	
Murs de soutènement et d'enceinte	135'000.00	
Cheminements et ouverture	50'000.00	
<b>Total étapes 1 et 2 HT</b>	<b>410'000.00</b>	
<b>Travaux généraux</b>		
Déplacement alimentation éclairage public par RE	8'000.00	
Alimentation en eau potable : appareillage	3'000.00	
Portail d'entrée (fourniture et pose)	5'000.00	
Travaux paysagers (ensemencement et plantations)	10'000.00	
<b>Total travaux généraux HT</b>	<b>26'000.00</b>	
<b>Total intermédiaire HT</b>	<b>436'000.00</b>	
Divers et imprévus	50'000.00	
<b>Total travaux HT</b>	<b>486'000.00</b>	
<b>Honoraires et frais</b>		
<b>Phase 1 - Révision du projet et traitement oppositions (effectué)</b>		
- Ingénieur civil	10'000.00	
- Frais administratifs et de reproduction	500.00	
<b>Phase 2a - Projet définitif et appel d'offres (effectué en 2017)</b>		
- Ingénieur civil	25'000.00	
- Frais administratifs et de reproduction	500.00	
<b>Phase 2B - Réactualisation du projet et des coûts (2018-2019)</b>		
- Ingénieur civil - réactualisation	12'000.00	
- Ingénieur civil - projet d'aménagements futurs	10'000.00	
- Frais administratifs et de reproduction	500.00	
<b>Phase 3 : réalisation étapes 1 et 2</b>		
- Ingénieur civil	50'000.00	
- Géomètre : implantation	2'000.00	
- Géomètre pour inscription au registre foncier	3'000.00	
- Frais administratifs et de reproduction	1'500.00	
<b>Total honoraires et frais HT</b>	<b>115'000.00</b>	
<b>Total général HT</b>		<b>601'000.00</b>
TVA 7,7 %		47'000.00
<b>Total TTC arrondi à</b>		<b>648'000.00</b>

### Remarque préliminaire

Pour mémoire, les frais d'étude engagés et comptabilisés (318500/410.00 et 442.00) jusqu'à ce jour pour l'agrandissement du cimetière se montent à CHF 83'924.40 TTC.

### Fonds de réserve

Dans le cadre de ce projet, la municipalité propose de prélever l'entier de la somme de CHF 73'640.40 du fonds de réserve intitulé « fond de réserve « cimetière ».

### Plan des investissements

Cet objet figure au plan des investissements à hauteur de CHF 600'000.- pour 2019.

### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par le recours à l'emprunt si nécessaire.

### Plafond d'endettement

Plafond d'endettement voté :	CHF	95'000'000.00
Montant effectif de l'endettement à ce jour	CHF	56'100'000.00

### Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de **30 ans**.

## **8. Coûts d'exploitation annuels**

Coûts annuels estimés pour l'ouvrage projeté :

Intérêts lissés 1.5 %	CHF	4'900.00
Amortissement	CHF	<u>21'600.00</u>
Coût à charge de la commune	CHF	26'500.00

Les revenus de 2011 à 2018 ont représenté CHF 54'200.- principalement répartis sur 3 concessions.

L'entretien général du cimetière continuera d'être assuré par le service des espaces publics.

## **9. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)**

L'état des lieux a mis en évidence les types d'intervention à appliquer, à savoir :

- Mettre à disposition un cadre de qualité et ouvrir le site sur son contexte ;
- Enrichir l'espace public ;
- Offrir des espaces différenciés ;
- Donner plus d'espace aux sépultures ;
- Créer des lieux propices au recueillement ;
- Renforcer la structure végétale.

Pour accompagner cette démarche, un plan de gestion du cimetière sera élaboré par le service communal des espaces publics.



## 10. Conclusions générales


La municipalité relève la nécessité d'agrandir le cimetière pour répondre aux besoins de l'ensevelissement aussi bien des tombes de corps que des tombes cinéraires. Ce projet confirme l'opportunité de redéfinir un cimetière plus généreux en terme d'espace et d'intégration paysagère afin de renforcer ce lieu de mémoire et de recueillement.

## 11. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à prélever la somme de CHF 73'640.40 au fonds de réserve intitulé « cimetière » ;
- ⇒ Octroyer à la municipalité la dépense de CHF 648'000.- ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Municipal-délégué : M. Thierry George